

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-142

présenté par

M. Nury, M. Aubert, Mme Valentin, Mme Poletti, M. Vialay, M. Masson, M. Descoeur, M. Dive,
M. Di Filippo et M. Cattin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.